



Conseil économique et social

Distr. générale
19 janvier 2010
Français
Original : anglais

Comité d'experts de l'administration publique

Neuvième session

New York, 19-23 avril 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Défis et possibilités que présente la crise financière et économique pour l'administration publique

Défis et possibilités que présente la crise financière et économique pour l'administration publique

Note du Secrétariat

Résumé

La crise financière et économique mondiale qui sévit depuis la fin de l'année 2007 a eu de lourdes répercussions préjudiciables sur le revenu, la richesse et les conditions de vie aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Cette crise a également eu un impact sur l'administration publique, en particulier sur la mise en œuvre des politiques sociales et économiques et, d'une façon plus générale, sur ses fonctions économiques.

La présente note du Secrétariat vise à mettre à la disposition des membres du Comité d'experts de l'administration publique des informations de base pour leurs délibérations au cours de la neuvième session sur les thèmes que certains membres du Comité avaient signalés au Secrétariat comme méritant une attention particulière à cette session. Cette crise ne présente pas seulement des défis, mais aussi quelques possibilités pour l'administration publique en tant que moyen de parvenir à un développement durable, profitable à tous et équitable. L'administration publique doit se réformer et se transformer, et aussi adopter des mesures de nature non seulement à contribuer à sortir de la crise à court et à moyen terme, mais également à parvenir à un développement durable, profitable à tous et équitable.

* E/C.16/2010/1



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. La crise économique et financière mondiale de 2008-2009 et les mesures prises à l'échelon international pour la surmonter	4
III. Défis directs pour l'administration publique.....	7
IV. Possibilités offertes aux administrations publiques au lendemain de la crise.....	15
V. Conclusions	21

I. Introduction

1. Depuis la fin de 2007, l'économie mondiale a traversé l'une de ses pires crises depuis la grande dépression des années 30. Bon nombre des grandes économies du monde ont connu une récession, la plupart des pays en développement ont vu un ralentissement de leur croissance, bien qu'il ait été moins marqué que dans certains pays en transition. Les pouvoirs publics aux échelons national et sous-national ont d'énormes difficultés financières à s'acquitter de leurs fonctions et se voient contraints de s'adapter aux nouvelles réalités et de devenir des institutions de développement plus efficaces¹.

2. La crise a relancé un débat autour du rôle économique de l'administration publique. Depuis la fin des années 70, ce débat favorisait très nettement les approches axées sur le secteur privé et les lois du marché. L'invitation à réduire les interventions de l'État dans le domaine économique a été entendue dans de nombreux pays, où le secteur privé a été privilégié en tant que moteur de la croissance économique. La présente note du Secrétariat s'attache à déterminer la manière dont le secteur public a été touché par la crise dans la plupart des pays et dont les administrations publiques y répondent et pourraient devenir à long terme des agents de développement. Elle ne vise pas à offrir une analyse complète à cet égard, mais plutôt à proposer à des experts venus de pays très divers certains éléments pour procéder à un débat sur la question, en cherchant à recenser toute la gamme des mesures dont dispose le secteur public pour favoriser le développement aussi bien à court terme (comment surmonter la crise) qu'à moyen et à long terme (comment parvenir à une croissance durable et profitable à tous dans la période qui suivra la crise).

3. La présente note cherche à contribuer au dialogue international sur des questions économiques et sociales d'une importance primordiale pour le développement dans le monde entier, qui se déroule en permanence à l'Organisation des Nations Unies par le biais du Conseil économique et social. Plus précisément, la présente note est proposée par le Secrétariat, par l'intermédiaire de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales, à titre de document de référence pour le Comité d'experts de l'administration publique, qui est un organe subsidiaire spécialisé du Conseil économique et social. Elle a pour objet de faciliter les délibérations des membres du Comité au cours de la neuvième session, qui aura lieu au Siège de l'ONU, à New York, du 19 au 23 avril 2010. Ces délibérations seront à leur tour utilisées dans les publications du Secrétariat pendant toute la période 2010-2011. Les vues des membres du Comité d'experts nourriront aussi les analyses faites dans d'autres enceintes et institutions, y compris au niveau universitaire.

¹ Pour une analyse approfondie de la crise économique et financière mondiale et de ses nombreuses incidences, voir le rapport de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les réformes du système monétaire et financier international, disponible à l'adresse www.un.org/ga/president/63/interactive/financialcrisis/PreliminaryReport210509.pdf; *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, 2009 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.II.C.2); le rapport du Secrétaire général sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement (A/CONF.214/4); et *Situation et perspectives de l'économie mondiale : mise à jour mi-2009* et *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2010, Résumé mondial*, prédiffusion, documents disponibles l'un et l'autre à l'adresse www.un.org/esa/policy/wess/wesp.

4. Bien que plusieurs indicateurs récents donnent à penser que la sortie de la crise est imminente dans certains pays avancés, et également en Inde et en Chine à compter du début de l'année 2010, l'incertitude demeure quant à la persistance de cette reprise². Le Comité d'experts de l'administration publique et le Conseil économique et social peuvent aider les États Membres de l'ONU en résumant et en analysant les principaux enseignements tirés de la crise pour ce qui est du rôle de l'administration publique, s'agissant non seulement des mesures concrètes destinées à renforcer et à accélérer le redressement à court terme, mais aussi la manière dont les pays peuvent à long terme améliorer leur administration publique afin de contribuer au mieux au développement durable, profitable à tous et équitable. D'où la référence aux défis et aux possibilités qu'offre la crise à l'administration publique dans le titre de la présente note.

II. La crise économique et financière mondiale de 2008-2009 et les mesures prises à l'échelon international pour la surmonter

5. La présente section offre une explication succincte de la crise, présente quelques statistiques décisives pour l'évaluer et résume l'essentiel des efforts internationaux réalisés pour venir à bout de la récession, en atténuer les effets, s'attaquer à ses causes et jeter des fondations plus solides pour l'avenir. Étant donné que la présente note ne porte pas sur les origines de la crise, ni sur les politiques de redressement qui s'imposent, mais sur les défis et les possibilités qui s'offrent à l'administration publique dans le contexte de la crise, les lecteurs à la recherche d'analyses plus approfondies sont invités à consulter d'autres publications qui traitent directement de ces questions³.

6. Depuis la fin de l'année 2007, l'économie mondiale connaît une profonde récession économique, la plus grave depuis les années 30 en termes de recul et de portée géographique à travers le monde. Voici quelques-uns des indicateurs² de la crise : en 2009, le produit intérieur brut a diminué en termes réels de 3,5 % dans les pays développés, de 6,5 % dans les pays en transition, de 2,1 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de 1 % en Asie occidentale; dans les autres régions en développement, si la production n'a pas reculé, les taux de croissance se sont ralentis. Il ressort des premières estimations que le nombre des personnes touchées par la pauvreté a sensiblement augmenté en 2009 par rapport à 2008, soit de 46,7 millions dans les pays en développement (28,5 millions en Asie de l'Est et du Sud, 13,9 millions en Afrique subsaharienne, 3,3 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes et 1,3 million en Afrique de l'Ouest). Les échanges commerciaux s'étaient ralentis à un taux annualisé compris entre 30 et 50 % à la fin de 2008/début de 2009, notamment en Asie.

7. Les origines de la récession remontent aux graves difficultés rencontrées par le secteur financier aux États-Unis d'Amérique. Une grande quantité des avoirs des banques composés de prêts hypothécaires avait été convertie au cours des années précédentes par des intermédiaires financiers en nouvelles valeurs de deuxième rang

² *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2010 : Aperçu mondial*, version préliminaire, disponible à l'adresse www.un.org/esa/policy/wess/wesp.

³ La bibliographie qui accompagne le présent rapport contient une liste des publications et des articles sur la question.

qui devaient à leur tour être vendues sur le marché financier, attirant de grandes quantités de l'épargne des investisseurs dans le monde entier. Ces échanges d'avoirs ayant été extrêmement profitables, ce phénomène s'est répété et s'est considérablement développé, pour finalement produire une bulle financière.

8. Motivés par la forte rentabilité de ces opérations financières secondaires, divers types d'intermédiaires financiers, et en particulier de grandes banques, ont encouragé l'offre de prêts immobiliers au point de ramener les taux d'intérêt à des niveaux extrêmement bas – inférieurs même aux taux offerts aux débiteurs de haute qualité (ou taux préférentiels), alors que les prêts étaient accordés à des créanciers présentant plus de risques. Des analyses de risques étaient fréquemment effectuées, mais elles portaient essentiellement sur les risques associés aux instruments secondaires, et beaucoup moins sur les risques liés aux prêts immobiliers correspondants. C'est ainsi que les acheteurs de valeurs de deuxième rang n'étaient pas pleinement conscients de l'ensemble des risques à mesure que ces instruments financiers devenaient de plus en plus complexes, alors que ni les sociétés privées de notation financière ni les autorités publiques ne fournissaient suffisamment d'informations aux intervenants sur le marché. Il fut admis par la suite que les organismes officiels de surveillance n'avaient pas agi avec promptitude à l'apparition de la bulle financière, partant de l'hypothèse que les intermédiaires financiers eux-mêmes adopteraient dans leur propre intérêt des mesures pour éviter une crise. Dans le même temps, il est devenu évident que les organismes de notation avaient des conflits d'intérêts car ils entretenaient des relations de travail étroites et constantes avec les émetteurs de titres adossés à des créances immobilières et d'obligations structurées adossées à des emprunts. La crise actuelle est donc le résultat d'un dysfonctionnement de la réglementation.

9. L'effondrement d'une des premières sociétés de crédit, Lehman Brothers, a immédiatement entraîné, par un effet de domino, une série de défaillances dans le remboursement de prêts hypothécaires. Cela a créé un grave déséquilibre de bilan dans un certain nombre de grandes banques qui se sont retrouvées en faillite ou au bord de la faillite, et cela non seulement aux États-Unis, mais aussi dans d'autres pays où les banques avaient acquis des avoirs financiers américains complexes. Ce n'est qu'à ce moment que les pouvoirs publics ont décidé d'intervenir en apportant des fonds publics pour renforcer le capital des grandes banques en difficulté afin d'éviter les nouvelles répercussions qu'entraîneraient une ruée sur les banques ou un krach financier.

10. Lorsque les investisseurs financiers non institutionnels ont pris conscience des pertes subies en termes de richesses, ils ont dû rapidement augmenter l'épargne de précaution afin de pouvoir faire face aux effets de la crise financière. Ils ont donc été contraints de réduire les dépenses consacrées aux biens et services. L'effritement de la valeur nette des richesses a lui-même eu un effet préjudiciable sur les dépenses. C'est ainsi que la demande a commencé à diminuer et que la récession a frappé un nombre croissant de secteurs, la crise financière prenant les proportions plus larges d'une crise économique.

11. La crise économique a gagné de nombreux pays en développement à travers le monde de diverses manières : ralentissement du commerce international, diminution du tourisme international, chute des prix des produits de base, fuite des capitaux vers des pays plus sûrs, relèvement des taux d'intérêt, amenuisement des transferts de fonds des migrants et contraction de l'aide internationale et de l'aide publique au développement. La crise a ainsi pris une dimension vraiment mondiale.

12. Sous l'effet de la récession économique, le chômage et le sous-emploi ont considérablement augmenté dans la plupart des pays, qu'ils soient développés ou en développement⁴. Ayant perdu leur emploi, d'innombrables personnes se sont trouvées acculées à la pauvreté. Cela a aussi entraîné des revers dans la lutte contre la faim et dans la création d'emplois décents⁵. Par ailleurs, les mesures de protection sociale dans les pays en développement et les pays développés se sont trouvées soumises à de fortes pressions. La plupart des pays devront connaître une forte croissance pendant la période 2011-2015, ne serait-ce que pour récupérer les emplois perdus jusqu'ici. Les progrès obtenus dans de nombreux pays sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont ainsi été compromis.

13. Le niveau d'endettement des pays pauvres très endettés, dont ceux qui avaient bénéficié dans le passé de mesures d'allègement de la dette, est en train de s'aggraver. De nouvelles mesures d'allègement pour les pays à faible revenu ont donc été envisagées dans les débats internationaux. S'agissant des mesures destinées à faciliter le financement du redressement de l'économie mondiale, les pays membres du Groupe des Vingt (G-20) ont communiqué leurs vues à cet égard au Fonds monétaire international (FMI)⁶.

14. La crise ayant atteint des proportions mondiales, des conférences internationales ont été organisées au sein du système des Nations Unies, y compris à l'Organisation internationale du Travail (OIT), et plusieurs sommets du G-20 ont eu lieu en 2008-2009 (à Washington et à Pittsburg (États-Unis) et à Londres). Il a été décidé que d'autres réunions se tiendraient à New York, en République de Corée et en France en 2010 et 2011. Des déclarations ont été adoptées en vue de mettre fin au protectionnisme dans le commerce international, de défendre les emplois et de créer des systèmes d'alerte rapide ou de surveillance sous les auspices de l'ONU afin d'éviter que des crises analogues ne se reproduisent à l'avenir⁷.

15. Diverses mesures ont été adoptées sur plusieurs fronts à l'échelon national dans différents pays. En premier lieu, afin d'éviter que l'effondrement du secteur financier ne s'aggrave encore, des mécanismes d'assurance ont été adoptés pour les comptes d'épargne dans l'intérêt du public et pour éviter la panique financière et les

⁴ Organisation internationale du Travail (2009), « Surmonter la crise : un Pacte mondial », résolution adoptée par la Conférence internationale du travail à sa quatre-vingt-dix-huitième session, le 19 juin 2009 (ISBN 978-92-2-120671-2).

⁵ Martin Ravaillon, « The crisis and the world's poorest », *Development Outreach*, Institut de la Banque mondiale, décembre 2009; et Vos et Sanchez (2009), « Impact of the global crisis on the achievement of the MDGs in Latin America », Département des affaires économiques et sociales, document de travail n° 74 (ST/ESA/2009/DWP/74).

⁶ Voir la déclaration faite lors du sommet de Washington, sur les marchés financiers et l'économie mondiale, le 15 novembre 2008; « Le plan mondial de relance et de réforme » publié lors du sommet de Londres du 2 avril 2009; et la « Déclaration des chefs d'État et de gouvernement » faite lors du sommet de Pittsburgh des 24 et 25 septembre 2009.

⁷ Voir Organisation internationale du Travail, « Surmonter la crise : un pacte mondial pour l'emploi », adopté par la Conférence internationale du Travail à sa quatre-vingt-dix-huitième session, le 19 juin 2009 (ISBN 978-92-2-120671-2); *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2010 : Aperçu mondial*, prédiffusion, disponible à l'adresse www.un.org/esa/policy/wesp/; et les déclarations ci-après faites par le Groupe des 20 : déclaration du sommet de Washington sur les marchés financiers et l'économie mondiale du 15 novembre 2008, déclaration du sommet de Londres sur le plan mondial de relance et de réforme du 2 avril 2009 et déclaration des chefs d'État et de gouvernement faite lors du sommet de Pittsburgh des 24 et 25 septembre 2009.

ruées sur les banques; des fonds publics ont été injectés dans le capital des grandes banques et autres intermédiaires afin d'éviter les faillites; enfin, des enquêtes ont été entreprises sur les lacunes de la réglementation financière en vue de leur réforme ultérieure. En deuxième lieu, afin de stimuler la demande globale et de prévenir une nouvelle aggravation de la récession, des programmes de dépenses publiques ont été mis en œuvre, notamment en réalisant les investissements qui étaient déjà prévus, entre autres dans l'entretien et l'amélioration des écoles, l'infrastructure environnementale et énergétique et la science et la technique afin d'améliorer la compétitivité. En troisième lieu, dans certains pays, un appui a été apporté aux industries nationales considérées comme stratégiques en raison de leur contribution à l'emploi ou à l'innovation, comme par exemple l'industrie automobile. En quatrième lieu, des opérations d'open-market ont été effectuées sur les marchés monétaires et les marchés de devises afin d'éviter la formation de bulles et de maintenir la stabilité des taux d'intérêt et des taux de change. Dans certains cas, la méthode utilisée pour la mise en œuvre de ces mesures a suscité dans la population des inquiétudes quant à leur transparence et des appels ont été lancés en faveur d'une répartition équitable des incitations économiques. Dans d'autres cas, le débat a porté sur le fond de ces politiques : un appui à des industries stratégiques, par exemple, va de pair avec un protectionnisme qui risque d'avoir des effets préjudiciables sur le système commercial international.

16. Au début de l'année 2010, selon plusieurs grands indicateurs économiques, le pire de la crise est peut-être déjà passé dans certains pays avancés, où la reprise pourrait bientôt commencer à un rythme lent et progressif. Toutefois, une grande incertitude persiste quant à la viabilité de cette amorce de reprise. Le reste de l'économie mondiale, et plus particulièrement les pays en développement, continuera de connaître un ralentissement de la croissance⁸.

III. Défis directs pour l'administration publique

17. La présente section expose les défis que la crise a posés à l'administration publique dans de nombreux pays, bien que leur gravité varie de toute évidence d'un pays à l'autre. Ces défis ont été définis à partir des consultations que le Secrétariat a menées avec les membres du Comité, en s'attachant aux questions les plus fréquemment soulevées. Chacun de ces défis est brièvement exposé et les questions concrètes qui s'y rattachent sont indiquées en vue de leur éventuel examen par les membres du Comité à la neuvième session. Si, dans la pratique, bon nombre de ces défis sont interdépendants et nécessitent donc une approche systémique pour les résoudre d'une manière globale, chacun d'eux est ici présenté séparément dans un souci de clarté et de simplicité.

18. Au cours de leurs délibérations, les membres du Comité pourraient bien élargir cette gamme limitée de questions en y ajoutant d'autres qui pourraient être devenues pertinentes et pourraient aussi enrichir le débat en abordant l'interdépendance des défis particuliers résumés dans la présente section. De la même manière, ils pourraient contribuer au dialogue international en fournissant des exemples concrets de la manière dont certains pays qui les connaissent bien ont réagi ou envisagent de réagir pour faire face à ces défis.

⁸ *Situation et perspectives de l'économie mondiale : mise à jour à la mi-2009*, disponible à l'adresse www.un.org/esa/policy/wess/wesp.

Dirigeants

19. Cette crise est de toute évidence le résultat d'un dysfonctionnement de la réglementation. Les gouvernements doivent prendre des mesures afin de renforcer la réglementation prudentielle du secteur financier, aussi bien en ce qui concerne les banques que les institutions financières non bancaires. Or cela mettra à rude épreuve les capacités en termes de ressources humaines et de besoins d'information.

20. Pour mettre un terme à la crise et créer les conditions nécessaires à la relance, les pouvoirs publics devront agir. Les chefs de gouvernement et les ministres devront communiquer les éléments ci-après à leur population :

- a) Des diagnostics précis de la crise dans leur pays;
- b) Des explications détaillées concernant les politiques publiques et les interventions qui seront menées concurremment et leurs effets escomptés;
- c) Des informations à jour et fiables sur le déploiement des politiques et l'évolution des principaux indicateurs socioéconomiques et financiers, présentées de manière à susciter des attentes mieux informées et plus réalistes quant à la durée et à l'ampleur des effets de la crise;
- d) Des recommandations sur les types de mesures que le secteur privé, la société civile organisée et les ménages peuvent prendre pour traverser la période de crise, et des explications sur la manière dont les politiques publiques contribuent à en atténuer les effets préjudiciables sur eux et sur les groupes les plus défavorisés de la société.

21. Ce faisant, les chefs de gouvernement et les ministres se heurteront à la difficulté de convaincre efficacement le plus grand nombre possible d'intervenants que la crise est convenablement gérée et que les pouvoirs publics la maîtrisent. Il s'agit là d'une condition essentielle si l'on veut garder la confiance et obtenir un appui pour la politique des pouvoirs publics. Cette difficulté est plus grande encore lorsque les politiques sont considérées comme coûteuses et inéquitables, même si elles peuvent être indispensables au redressement et à la reprise d'une croissance durable. La réussite (ou l'échec) des représentants des pouvoirs publics à cet égard peut contribuer à maintenir ou à améliorer (ou à diminuer) le taux d'adhésion à la politique suivie parmi les électeurs et l'ensemble de la population. Ce fait peut à son tour influencer sur la prise de décisions par les pouvoirs publics et simultanément avoir un impact sur la poursuite dans le temps de leurs politiques, et sur leur efficacité propre.

22. En diffusant des informations appropriées au sujet des politiques adoptées, les chefs de gouvernement peuvent également promouvoir l'idée que la crise pourrait ne pas être aussi grave et durable qu'on pouvait le craindre dans le dessein de réduire les coûts économiques et sociaux de la récession. À cette fin, les dirigeants sont invités à fournir des informations de manière à encourager les sociétés et les ménages à se comporter de façon rationnelle et à ne pas prendre des mesures inutilement sévères en matière de réduction des dépenses, de licenciement de travailleurs et de spéculation sur les devises notamment, qui auraient à leur tour pour effet d'aggraver et de prolonger la crise.

23. En outre, il est inévitable que les ménages, sociétés et collectivités appartenant à différentes zones géographiques ne soient pas touchés d'une manière uniforme, mais sous des formes et à des degrés différents. En bref, si la plupart des intéressés

subiront des pertes à cause de la crise, ces pertes seront relativement plus lourdes pour certains que pour d'autres. Les équilibres politiques se trouveront donc modifiés et divers acteurs auront tendance à se mobiliser de différentes façons afin d'influer sur l'orientation des politiques publiques dans le sens de leurs intérêts particuliers en tant qu'individus ou que groupe. En règle générale, la politique publique est plus facilement remise en cause dans ces conditions, et les chefs de gouvernement se trouvent confrontés à la tâche délicate et impérative de choisir, de négocier et d'appliquer des politiques qui semblent plus ambitieuses que la situation ne l'exige.

24. Il est difficile dans ces conditions pour les dirigeants du secteur public de servir le bien public dans une perspective à long terme. Des intérêts partisans, de classe ou de groupe, ou encore des convictions idéologiques, risquent de dominer l'adoption des politiques publiques et leur mise en œuvre. Les enjeux varient entre des positions radicales en faveur d'une transformation totale de la stratégie économique ou du modèle de développement du pays et de l'adoption de nouvelles orientations – sans qu'elles soient très précises – (par exemple en opérant simultanément de profonds changements dans la politique commerciale, les fonctions du secteur public, la politique sociale, etc.), des positions intermédiaires favorables à une amélioration des interventions du gouvernement (renforcement de la réglementation, systèmes d'alerte rapide, transparence accrue, etc.), et des positions essentiellement passives qui prévoient un redressement rapide sous l'effet de facteurs extérieurs (nouvel ordre économique, renforcement de l'aide internationale au développement, reprise de la demande économique liée à la croissance à venir dans les pays avancés, etc.).

25. À cet égard, les membres du Comité souhaiteront peut-être examiner les questions suivantes :

- Le type de direction le plus approprié dans ces conditions pour le secteur public et le secteur privé;
- Comment le rôle de l'administration publique peut être redéfini de manière à permettre au secteur public d'anticiper et de prévenir les crises;
- Comment les capacités de direction peuvent être renforcées en situation de crise;
- Comment les institutions de l'administration publique doivent aider les individus qui occupent des postes de direction à jouer leur rôle au mieux dans ces conditions.

Renforcement de la gouvernance publique pour des réactions rapides et coordonnées

26. Afin de venir à bout de la crise, tout un ensemble de politiques publiques s'impose dans tous les pays, avec des variations en fonction des caractéristiques et des circonstances nationales. Le plus souvent, un ensemble de politiques publiques permettant de faire face à la crise comprendrait les éléments suivants :

- a) Mesures fiscales, par exemple ensemble d'incitations – accroissement des dépenses publiques ou réduction des impôts – à l'intention des entreprises et des ménages afin d'atténuer l'impact immédiat de la faiblesse de la demande de biens et de services et de réduire la contraction macroéconomique;

b) Politiques monétaires et politiques de change visant à abaisser les taux d'intérêt à l'échelle nationale mais aussi internationale, tout en s'efforçant d'arriver à des taux de change qui rendent plus compétitifs dans le pays les prix des marchandises échangées sur le marché international;

c) Mesures et filets de protection sociale pour lutter contre la vulnérabilité de la population, des pauvres en particulier. Certaines de ces mesures pourraient viser à aider les personnes qui perdent leur emploi (assurance chômage, information sur les offres d'emploi et aide au recyclage, par exemple), à fournir des biens et des services essentiels aux personnes vulnérables, ou encore à encourager les élèves à poursuivre leurs études et à prévenir la détérioration de la santé maternelle et infantile.

27. Afin d'éviter des crises dans leur propre pays et de protéger leur économie contre les crises qui se produisent ailleurs, les gouvernements doivent renforcer les mesures de réglementation dans le secteur financier, qu'il s'agisse des banques et des institutions non bancaires, ainsi que pour les flux de capitaux.

28. En raison de la complexité de la crise et de la diversité des politiques publiques nécessaires pour y faire face, la cohérence de ces politiques sera extrêmement importante. Les mesures d'incitation et de réglementation pour le secteur financier sont arrêtées par des collectivités associées au ministère des finances. Les politiques visant à maintenir l'emploi et à améliorer les conditions de travail en offrant un travail décent, de même que les politiques de lutte contre la pauvreté et de protection sociale, émanent des autorités et des collectivités qui opèrent dans les domaines du travail et du développement social. L'appui aux industries stratégiques et aux petites et moyennes entreprises est lié aux politiques élaborées par les ministères de l'économie et du commerce, et ainsi de suite. Ces différents secteurs de l'administration publique ont souvent des programmes et des méthodes qui diffèrent. C'est la raison pour laquelle la cohérence des politiques doit être garantie par les dirigeants du secteur public au moyen de communications efficaces, de contrôle et de recherche de terrains d'entente entre une large panoplie d'intervenants publics, privés et sociaux.

29. En outre, une coordination horizontale entre les ministères et d'autres organismes du secteur public sera nécessaire pour rendre plus efficaces ces diverses politiques publiques et interventions spécifiques. Par exemple, lorsque des programmes destinés à la population sont exécutés séparément par chaque secteur de l'administration, il sera plus difficile pour les individus de bénéficier pleinement des effets escomptés que si une approche plus intégrée avait été adoptée. Qui plus est, une coordination verticale sera bien souvent indispensable en fonction du degré de décentralisation du pays. En vérité, les gouvernements nationaux ont généralement plus facilement accès aux finances publiques, tandis que les autorités locales sont généralement mieux informées quant à l'affectation des fonds publics qui auraient l'impact le plus bénéfique pour l'économie locale et la population. Ainsi donc, une collaboration entre les différents niveaux de l'administration peut combiner les atouts de chacun d'eux pour servir au mieux la population. Cette solution se heurte toutefois à un certain nombre de difficultés, à savoir :

a) La responsabilisation peut se trouver menacée étant donné que l'affectation globale des ressources publiques est largement tributaire de l'efficacité et du degré d'honnêteté dont une multitude d'autorités locales font preuve dans l'utilisation de ces ressources. Les capacités institutionnelles de surveillance

pourraient s'avérer insuffisantes dans des circonstances extraordinaires telles que celles créées par la crise et l'ensemble des mesures de redressement;

b) L'alignement des priorités et de règles efficaces pourrait en souffrir étant donné que la coordination n'est pas une opération mécanique, mais une activité sur laquelle influent de nombreux facteurs, dont le partage de l'information, la communication et les priorités bien établies. Toutefois, des programmes politiques concurrents et des lignes de démarcation partisans s'opposent parfois à une coordination verticale et une collaboration efficaces;

c) L'administration publique, aussi bien au niveau national qu'au niveau local, n'étant pas toujours en mesure de faire face à un grand nombre de problèmes tout en allouant et en dépensant des montants exceptionnels de ressources publiques, des retards d'ordre administratif peuvent intervenir, réduisant ainsi l'efficacité de la demande globale du secteur public pour stimuler la reprise.

30. L'aptitude à une gouvernance efficace de l'ensemble du secteur public dans chaque pays est donc capitale pour la bonne exécution de son propre ensemble de politiques et pour venir à bout de la crise en minimisant ses effets et sa durée dans toute la mesure possible.

31. Par ailleurs, la coordination des politiques internationales est nécessaire au plus haut point à des fins de réglementation et pour garantir l'efficacité des mesures de redressement. Il importe donc de renforcer la gouvernance publique en général et de coordonner les politiques internationales, alors que les gouvernements dans tous les pays se heurtent au défi de participer à la mise en place de nouvelles règles et institutions internationales. Le dialogue international qui se déroule au sein de l'ONU (par exemple à l'occasion de la réunion de l'Assemblée générale consacrée à la crise⁹) et les sommets du G-20 tenus en 2008 et 2009, ainsi que ceux prévus pour 2010 et 2011, sont d'une importance primordiale pour la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique internationale.

32. À cet égard, les membres du Comité souhaitent peut-être examiner des questions telles que les suivantes :

- Quels sont les types de politiques publiques les plus appropriées pour surmonter les défis posés par la crise?
- Quels sont les ajustements des recettes et des dépenses dans le secteur public qui devraient être envisagés, pas seulement dans l'immédiat, mais pour mieux promouvoir le développement à moyen et à long terme?
- Quelles sont les contraintes qui s'opposent au choix et à l'application des orientations nécessaires par l'administration publique et comment les surmonter?
- Compte tenu des limites des capacités, comment l'administration publique peut-elle classer ses tâches en fonction de leur ordre de priorité?

⁹ Voir le rapport de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les réformes du système international monétaire et financier, disponible à l'adresse www.un.org/ga/president/63/interactive/financialcrisis/PreliminaryReport210509.pdf, et *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2010 : Résumé mondial*, version préliminaire disponible à l'adresse www.un.org/esa/wess/wesp.

Transparence

33. Il est indispensable d'informer le public de la manière précise dont l'ensemble des politiques destinées à surmonter la crise devraient être appliquées et dont les budgets publics censés stimuler la reprise devraient être attribués, et cela non seulement pour des raisons de crédibilité, mais aussi pour entretenir le soutien de la population au train de mesures proposées et pour préserver la réputation des autorités publiques.

34. En particulier, la crise ayant entraîné un abaissement sensible des revenus pour la majorité des gens, nombreux sont ceux qui s'inquiètent, dans la plupart des pays, de l'utilisation équitable et efficace des fonds publics par le biais de mesures d'incitation ou d'autres mesures comparables (interventions publiques pour sauver les intermédiaires financiers en difficulté ou les industries stratégiques qui souffrent de graves déséquilibres financiers, par exemple). L'équité est exigée par le public; les avantages ne doivent pas être réservés uniquement ou principalement aux entreprises, aux individus ou aux groupes qui entretiennent des liens spéciaux avec les pouvoirs publics, mais bénéficier à tous, et en particulier aux plus démunis. Un manque de transparence à cet égard pourrait : a) battre en brèche la confiance et l'appui politique dont jouissent en général les différentes autorités publiques ainsi que les institutions du gouvernement et de l'État, mettant ainsi en danger l'efficacité des interventions publiques et la stabilité politique; b) provoquer une importante redistribution des richesses qui serait non seulement inéquitable, voire illégale dans certains cas, mais qui favoriserait la maximisation des rentes, ferait obstacle à la concurrence équitable et aurait un effet dissuasif sur l'efficacité, l'innovation et la compétitivité en général; et c) perpétuer des pratiques et des institutions politiques dépassées, dont la cooptation, la corruption et l'appropriation des politiques publiques par certaines industries ou certains groupes, retardant ainsi la modernisation des institutions de l'État et faisant obstacle à long terme au développement économique, social et politique tout entier.

35. À ce propos, les membres du Comité pourraient par exemple examiner les questions suivantes :

- Quel est le meilleur moyen de réformer les chartes et les codes de conduite du secteur public dans les pays développés et dans les pays en développement?
- Quelle est la meilleure méthode d'adopter l'administration en ligne afin d'améliorer la performance du gouvernement et d'accroître l'efficacité, l'efficacité, la transparence et la responsabilisation de l'administration publique?
- Comment les gouvernements peuvent-ils utiliser les technologies de l'information et des communications afin d'améliorer la transparence et l'efficacité de leurs dépenses, s'agissant en particulier des ensembles de mesures d'incitation utilisés dans le cadre de la crise actuelle, aux niveaux central et local?

Prestation de services publics

36. La crise ayant réduit les recettes et les budgets opérationnels des services publics de distribution et des organismes publics, tous les pays s'inquiètent de l'offre de services publics. Il ne faut pas seulement éviter un effritement de l'offre de ces services, mais aussi veiller à ce que cette offre augmente au même rythme que la démographie et l'économie. Un autre sujet de préoccupation, dans certains

cas, tient au fait que les services publics risquent de devenir moins abordables, en particulier pour les groupes défavorisés de la population, si les prix ou les tarifs respectifs sont relevés afin de grossir les recettes publiques. Les infractions commises par les utilisateurs de services publics pourraient aussi se multiplier face à la chute des revenus consécutive à la récession et à un relèvement éventuel des prix et des tarifs.

37. Tous ces facteurs menacent d'entraîner des retards dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne l'accès effectif à des services de formation, l'appui aux chefs d'entreprise et aux petites et moyennes entreprises, l'éducation et les services de santé et enfin les services publics chargés du développement durable.

38. Il est par conséquent extrêmement important d'adopter des stratégies adéquates pour faire face à ces problèmes. En voici quelques-unes : gains d'efficacité et réduction des coûts dans le secteur public; amélioration du ciblage des subventions destinées aux pauvres grâce à l'adoption de programmes adéquats qui, en dépit des difficultés inévitables, contribueraient à axer l'offre de certains services publics sur les plus nécessaires; et moyens d'amener les citoyens à contribuer à améliorer l'efficacité de leur accès aux services.

39. Les méthodes d'administration en ligne pourraient présenter d'énormes avantages pour la mise en œuvre de ces stratégies. Les technologies de l'Internet et de la téléphonie mobile, en particulier, peuvent venir en aide à la prestation de services publics, notamment dans les zones éloignées ou peu peuplées, dans les pays développés comme dans les pays en développement¹⁰. À cette fin, l'offre d'infrastructures, de connectivité et de services en ligne dans le domaine des technologies de l'information et des communications doit être encouragée, ce qui nécessite un renforcement de la réglementation afin d'attirer des investissements privés et d'encourager des partenariats public-privé efficaces. La demande doit également être encouragée au moyen de réductions du coût et des tarifs des services dans ce domaine grâce au renforcement de la concurrence et de la réglementation. Toutefois, pour que ce potentiel puisse se réaliser, il sera nécessaire de développer le contenu de ces services, d'accroître les compétences des fonctionnaires du secteur public et d'améliorer les connaissances en informatique de la population.

40. À ce propos, les membres du Comité jugeront peut-être approprié de débattre des questions ci-après :

- Comment l'administration publique peut-elle garantir la mise en place et l'élargissement de services publics dans les conditions imposées par la crise, et comment les citoyens peuvent-ils être amenés à y participer?
- Comment la gouvernance à tous les niveaux et la décentralisation peuvent-elles contribuer à l'amélioration de la prestation de services publics à l'échelon local?
- Est-il réaliste, dans le climat actuel, d'accroître la prestation de services publics par le biais des technologies de l'information et des communications dans des pays se trouvant à différents niveaux de développement? Quelles sont les interventions décisives qui détermineront les avancées à cet égard?

¹⁰ Nations Unies, « E-Government Survey 2010 : mobilisation de l'administration en ligne en période de crise financière et économique » (à paraître).

Protection sociale et financière pour les groupes vulnérables

41. Dans la société, tous les groupes ne sont également touchés par la crise. Mis à part les effets variables de la crise en termes de revenus, des disparités importantes existent dans la plupart des pays pour ce qui est de la vulnérabilité, différents groupes étant exposés à des risques différents. C'est ainsi que le risque de chômage varie pour différents groupes de travailleurs (en termes de sexe, de qualifications, de niveau d'éducation, d'âge, de nationalité, d'ethnicité, etc.); le risque de se trouver acculé à la pauvreté et à la malnutrition, d'abandonner ses études ou de ne plus avoir accès aux services de santé est différent pour les enfants appartenant à différents types de ménages (familles monoparentales, recomposées, etc.); et le risque lié au contrecoup de la fermeture de certains services publics n'est pas le même pour les habitants des villes ou des localités rurales, et ainsi de suite.

42. La privation fondamentale et réelle de divers biens et services que connaissent des groupes importants de personnes défavorisées dans de nombreux pays se trouve aggravée par l'incertitude accrue qui entoure ce que seront à l'avenir les conditions de vie et les possibilités de développement. Par conséquent, afin de préserver l'équité, les administrations publiques devront faire preuve d'un esprit novateur dans la mise en place de systèmes de protection sociale, y compris de protection sociale universelle. Certains opteront pour une solution fragmentaire permettant de fournir une protection contre le chômage, la maladie, les catastrophes naturelles et d'autres risques, avec la mise en place d'instruments et de mécanismes de financement séparés et souvent destinés à des groupes différents. Les décideurs sont cependant de plus en plus conscients des avantages que présentent des réformes à l'échelle du système permettant d'assurer une protection sociale universelle, cohérente et intégrale. Le choix de régimes fiscaux améliorés, par opposition à des arrangements clientélistes, offre également des perspectives prometteuses pour le financement efficace de systèmes intégrés et équitables. En outre, il pourrait être commode pour les administrations publiques d'adopter de nouvelles applications des technologies de l'information et des communications et d'amener les citoyens à participer à la conception et à la mise en œuvre des mécanismes de protection afin d'élargir la portée de solutions viables et efficaces.

43. À ce propos, les membres du Comité souhaitent peut-être examiner les questions suivantes :

- Quelles sont les conditions requises pour mettre en œuvre des politiques axées sur les citoyens et des solutions novatrices en matière de protection sociale?
- Comment les systèmes de protection sociale peuvent-ils être améliorés afin de protéger les normes de nutrition, de santé et d'éducation des groupes à faible revenu?
- De quelle manière la protection sociale est-elle affectée par l'insuffisance de la gouvernance du secteur public, et quelle peut être la contribution de la coordination intergouvernementale dans ce domaine?
- Serait-il préférable que les pays qui souhaitent augmenter la protection sociale adoptent des solutions ciblées ou des solutions universelles? De quelles considérations faudrait-il tenir compte à cet égard, s'agissant non seulement de l'équité et de l'efficacité de la politique suivie, mais également de l'efficacité de l'administration publique dans la prestation d'une protection sociale?

Réglementation du secteur financier

44. Nous ne devons pas oublier que de graves insuffisances dans la réglementation et les organismes de réglementation de certains types d'intermédiaires financiers, en particulier dans certains pays développés à économie de marché, ont été à l'origine même de la crise actuelle. Bien qu'il soit possible de venir à bout de la crise actuelle même sans procéder à des changements à cet égard, il est nécessaire, mais également impératif sur le plan moral et politique, que les gouvernements améliorent ces réglementations et institutions afin d'éviter des crises analogues à l'avenir.

45. Étant donné la place centrale que les marchés financiers et les institutions financières occupent dans la mondialisation, une coopération internationale est indispensable pour cela. Le dialogue international encouragé par l'ONU et le G-20 est très important pour éclairer les pays sur la manière d'améliorer la réglementation financière et de renforcer les mandats des autorités de contrôle des marchés financiers et des institutions financières internationales.

46. Dans de nombreux pays, le renforcement du cadre réglementaire pourrait soulever de nouveaux problèmes en matière de renforcement des capacités, et plus précisément d'amélioration des qualifications des fonctionnaires et des institutions publiques chargés de la réglementation financière et des négociations internationales.

47. Les membres du Comité souhaitent peut-être examiner, à ce propos, les questions ci-après :

- Quels sont les problèmes de renforcement des capacités que pose, dans les pays en développement, l'adoption d'une réglementation plus sévère dans le secteur financier, et quelle est l'aide que la coopération internationale peut fournir à cet égard?
- Quels enseignements ont été tirés du dysfonctionnement de la réglementation à l'origine de la crise?
- Comment éviter le risque de crises à l'avenir au moyen d'une surveillance renforcée et d'un système d'alerte rapide?
- Comment mieux servir l'intérêt public par le biais d'une réforme de la réglementation, et comment éviter que les dispositions réglementaires ne soient contournées? Quelles sont les formes de participation des citoyens et les mesures de transparence à envisager à cet égard?

IV. Possibilités offertes aux administrations publiques au lendemain de la crise

48. Lorsqu'elle mobilise une attention suffisante, une crise peut inciter fortement et efficacement à opérer des changements positifs. L'administration publique devrait transformer chaque défi posé par la crise en occasion de procéder à une réforme en faveur de l'amélioration du bien-être des citoyens. La présente section examine quelques-uns de ces problèmes et possibilités.

Possibilité de mettre en place une administration publique améliorée et plus efficace

49. Les conditions politiques actuelles pourraient être plus favorables à des réformes de l'administration publique qui, en règle générale, suscitent l'opposition des partisans d'une gestion purement privée. La crise actuelle offre à l'administration publique l'occasion de se réévaluer et de se réaffirmer comme le garant de l'ordre public dans tous les secteurs (y compris économique et financier), de la stabilité, de la paix et de la sécurité et d'un niveau de vie décent pour la majorité de la population moyennant une protection sociale adéquate et la prestation de services publics équitables.

Possibilité de rendre le service public plus attrayant et d'améliorer l'efficacité de l'administration publique

50. La crise économique mettra-t-elle en lumière l'importance de l'administration publique et rendra-t-elle le service public attrayant en tant que profession? Les meilleurs talents seront-ils tentés par un emploi dans le service public? La situation actuelle offre aux universités, aux écoles de gestion et aux départements des ressources humaines du secteur public, par exemple aux ministères responsables de l'administration publique et aux commissions de la fonction publique, l'occasion de revoir les méthodes de recrutement et d'insister auprès de la population sur l'utilité du service public. Pour que l'administration publique puisse devenir un facteur de développement plus efficace, les personnes les plus compétentes doivent être attirées vers le service public.

Possibilité de s'intéresser aux besoins actuels, et plus particulièrement aux besoins à venir

51. L'accent doit maintenant être mis sur le renforcement de l'aptitude de l'administration publique à prévoir et à prévenir, ou au moins à gérer, les crises économiques, financières et autres. L'accent doit également être mis sur la préparation de fonctionnaires capables de gérer le lendemain dès aujourd'hui. En outre, les capacités de l'administration publique doivent être renforcées en améliorant les systèmes de collecte de données et de statistiques, très souvent rattachés à des systèmes de suivi. Les compétences des fonctionnaires doivent aussi être améliorées pour leur permettre d'évaluer valablement les signes avant-coureurs de crises éventuelles, de prendre des décisions et d'agir en conséquence sans perdre de temps. Les besoins auxquels doit faire face l'administration publique doivent être évalués non seulement pour l'immédiat, mais aussi dans une perspective s'étendant sur de nombreuses années pour se préparer à faire face à n'importe quelle crise.

Possibilité de créer de nouvelles institutions de l'administration publique et de nouvelles méthodes de travail

52. L'un des effets de la crise sur l'administration publique concerne la mise en place de nouvelles institutions. Les États-Unis, par exemple, ont créé le Recovery Accountability and Transparency Board¹¹ (conseil pour la responsabilisation et la

¹¹ Cet organe a été créé par le Président Barack Obama à son entrée en fonction sur la base de la loi de relance budgétaire de 2009 (*American Recovery and Reinvestment Act*). Composé d'un président et de 10 inspecteurs généraux, il est chargé de surveiller le mouvement de tous les fonds décaissés en vertu de cette loi afin de s'assurer que ces fonds soient utilisés d'une manière

transparence de la relance). Cette nouvelle institution ne s'est pas engagée dans sa tâche en utilisant les méthodes bureaucratiques traditionnelles de l'administration publique, mais en constituant un cercle plus large de spécialistes des problèmes à résoudre, partant de l'idée que personne ne peut être à lui tout seul aussi intelligent que tous les membres du groupe pris ensemble, pour procéder pendant une semaine à un dialogue en ligne sur la relance au moyen des technologies de l'information et des communications, cela afin de permettre au Gouvernement d'entendre les vues d'un groupe beaucoup plus vaste et diversifié de vendeurs, de clients et de maîtres à penser dans le milieu des technologies de l'information et des communications¹². Aux États-Unis, l'Administration fédérale actuelle fonde son action sur l'idée que, ainsi que le Président Obama l'avait dit dans la déclaration par laquelle il acceptait sa nomination en tant que candidat du Parti démocrate à la présidence, les problèmes du XXI^e siècle ne sauraient être résolus par la bureaucratie du XX^e siècle.

53. Les membres du Comité souhaitent peut-être s'intéresser aux questions suivantes :

- Étant donné que l'administration publique doit être modernisée en permanence, comment les caractéristiques de la crise actuelle peuvent-elles contribuer à accélérer le changement?
- Quels sont les domaines dans lesquels l'administration publique a le plus besoin d'innovations?
- Quelles sont les possibilités les plus intéressantes offertes par la crise à cet égard?

Systèmes d'achat améliorés

54. Afin de réduire les investissements et les coûts opérationnels du secteur public, et de libérer ainsi des ressources publiques à d'autres fins qui comportent des avantages sociaux et économiques plus importants pour la population, les gouvernements ont souvent besoin d'acheter des intrants à des prix plus compétitifs et plus bas, de sous-traiter en partie ou en totalité la production de certains services publics ou encore de créer des formes de partenariat public-privé pour la mise en place d'infrastructures et la prestation de services publics. Dans certains cas toutefois, la corruption de fonctionnaires au sein de l'administration publique ou le contournement des règlements par des industries ou des entreprises qui bénéficient de règles dépassées en matière d'achats ou de contrats publics créent des obstacles à la réforme.

55. Bien qu'une large part de la population ne s'intéresse généralement pas beaucoup à ces questions, les restrictions sévères appliquées aux budgets publics en raison de la crise créent des conditions plus favorables dans lesquelles les gouvernements peuvent amener les citoyens à appuyer les réformes de la réglementation dans le domaine des achats du secteur public.

56. Les membres du Comité souhaitent peut-être examiner les questions suivantes, par exemple :

compatible avec les objectifs de la relance économique et de la création d'emplois, tout en donnant au public une vue transparente du déroulement de ce processus.

¹² Voir www.napawash.org/recoverydialogue/overview.pdf.

- Comment les gouvernements de différents pays ont-ils procédé pour moderniser la réglementation des achats dans le secteur public?
- Quelles sont les meilleures pratiques dans le domaine de la participation des citoyens à la surveillance des achats dans le secteur public?
- Comment les technologies de l'information et des communications peuvent-elles être utilisées par les gouvernements pour accroître la transparence et l'efficacité des marchés publics?

Effacité renforcée des systèmes d'administration publique, en particulier des régimes de gestion budgétaire

57. Il se peut aussi que des pays rencontrent parfois des difficultés à remplacer les structures et procédures internes existantes par d'autres plus efficaces. L'opposition de certains secteurs de la bureaucratie, par exemple, inspirée par la crainte que la modernisation de l'administration entraînerait des licenciements dans le secteur public, fait obstacle à l'acquisition par la formation de nouvelles compétences qui permettraient d'appliquer des méthodes de gestion plus efficaces.

58. Dans les conditions créées par la crise, les gouvernements peuvent obtenir l'appui de plus larges groupes de la population pour moderniser certains domaines de l'administration publique de manière à :

- a) Réduire le coût de la prestation de services publics et rendre ces services plus abordables pour les citoyens;
- b) Restructurer les entreprises publiques inefficaces et appliquer de nouvelles technologies afin d'accroître la productivité dans le secteur public et de favoriser la croissance écologique;
- c) Améliorer la gouvernance du secteur public, notamment afin de le rendre plus intégré et mieux coordonné.

59. Les mesures concrètes prises à cette fin sont variées. Certaines semblent toutefois offrir d'énormes possibilités à un grand nombre de pays. L'une d'elles, particulièrement prometteuse à cet égard, concerne l'amélioration des systèmes de cyberadministration. L'adoption des technologies de l'information et des communications favorise une participation plus directe des citoyens à l'amélioration de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques, y compris par le biais des médias sociaux. Cela peut bénéficier à de très larges sections de la population et au secteur privé, de la manière suivante :

- a) En accélérant les procédures administratives de manière à réduire le temps d'attente des particuliers ou des entreprises pour obtenir certains services publics, réduisant ainsi pour eux leur coût réel ou de substitution;
- b) En élargissant la couverture de certains services du gouvernement ou du secteur public, ce qui faciliterait l'accès aux citoyens dans les zones relativement éloignées ou peu peuplées et rendrait ces services plus abordables en réduisant les frais de transport des usagers et autres coûts connexes;
- c) En relevant la qualité de la performance dans le secteur public, notamment en réduisant certaines formes d'erreurs humaines, en facilitant le stockage et la récupération de l'information et en augmentant la transparence de manière à réduire la corruption.

60. Il ressort de l'enquête sur la cyberadministration que le Secrétariat effectue à intervalles réguliers que les outils qu'offre l'administration en ligne ont été utilisés dans des proportions sans précédent pour appuyer les politiques visant à atténuer la crise et à y faire face : prévoir des mesures transparentes de lutte contre la crise, transmettre des informations pertinentes et un soutien aux citoyens et aux entreprises et encourager les citoyens à faire connaître leur point de vue sur les différents moyens de lutter contre le ralentissement économique. Dans l'ensemble, l'administration en ligne est conçue pour être rapide et adaptée à des situations complexes, donc bien adaptée à la surveillance et à la réglementation financières. En outre, il est de plus en plus évident que la transparence et l'utilisation des outils de l'administration en ligne sur lesquels elle repose constituent une politique pour laquelle les investissements initiaux sont rapidement et largement compensés par une majoration des économies et un renforcement de la confiance publique¹⁰.

61. À cet égard, les membres du Comité pourraient envisager d'examiner les questions suivantes :

- Quel appui le Secrétariat peut-il apporter pour améliorer le degré de préparation à l'administration en ligne, en particulier dans les pays en développement?
- Comment des organes de contrôle indépendants peuvent-ils améliorer l'efficacité de la gestion publique?
- Comment les gouvernements pourraient-ils mieux contrôler les opérations financières mondiales afin d'éviter les crises à l'avenir?

Réorientation des dépenses publiques et des investissements vers les priorités du développement à long terme

62. Sous l'effet de la crise actuelle, la plupart des pays ont augmenté leurs dépenses publiques et leurs investissements afin de renforcer la demande globale pour tenter de freiner l'aggravation de la récession et d'accélérer la relance. Certains analystes économiques ont vu là un retour aux politiques macroéconomiques keynésiennes ou axées sur la demande, par opposition aux politiques économiques axées sur l'offre. L'utilisation de ces termes donne toutefois à tort l'impression qu'il existe une profonde dichotomie entre ces deux notions, alors qu'elles sont en fait compatibles comme l'ont montré l'expérience et la pratique des politiques budgétaires dans plusieurs pays.

63. En vérité, plusieurs pays ont choisi, dans le cadre d'ensemble des incitations économiques, des programmes d'investissements publics pour accroître le capital humain, matériel ou environnemental. Tout en injectant des ressources additionnelles dans leur économie à court et à moyen terme, ces pays ont simultanément entrepris de jeter des fondations plus solides pour une croissance à long terme plus compétitive, durable, sans exclusive et équitable. Les programmes d'investissement de ce type ont notamment les objectifs suivants :

a) Multiplier ou améliorer les infrastructures pour la production d'énergie de manière à réduire les émissions de carbone et à contribuer à atténuer les changements climatiques dans le monde et à parvenir à un développement plus durable;

b) Mettre en place une infrastructure à l'intention des marginalisés et des pauvres des régions urbaines et rurales dans des domaines tels que l'eau et

l'assainissement, ou encore le logement, réduisant ainsi les privations de ces groupes de la population et améliorant quelque peu leurs conditions de vie;

c) Développer les services d'éducation et de santé, de même que la formation à l'emploi, afin d'aider les groupes de personnes pauvres et vulnérables à faire face à leurs besoins actuels tout en augmentant leur capital humain et en créant des conditions plus favorables à un développement profitable à tous et équitable;

d) Fournir des moyens de financement pour la recherche-développement technologique, ou pour la modernisation technique et administrative, en particulier des petites et moyennes entreprises, afin d'améliorer leur compétitivité et de renforcer ainsi cet élément important de la base productive de l'économie, qui crée la plus forte proportion d'emplois, y compris pour les femmes.

64. Il convient de noter que ces dépenses avisées de la part des administrations publiques ne contribuent pas seulement à la relance économique et à la réduction des coûts sociaux de la crise, mais aussi à la réalisation à l'échelle mondiale des principaux objectifs de développement internationalement convenus, dont les objectifs du Millénaire pour le développement.

65. Les conditions créées par la crise pourraient offrir de nouvelles possibilités de progrès sur la voie d'une architecture améliorée du système de financement du développement international et d'un renforcement des partenariats conformément au Consensus de Monterrey. Elles permettront peut-être également d'accélérer la modernisation des institutions de l'aide internationale, aussi bien dans les pays donateurs que dans les pays bénéficiaires, pour répondre aux exigences complémentaires que nécessiteront les objectifs de l'aide internationalement convenus et l'amélioration de l'équité dans l'affectation de cette aide, d'une part, et le relèvement de la transparence, de la responsabilisation et de la productivité dans les programmes financés par l'aide au développement, d'autre part.

66. À ce propos, les membres du Comité souhaiteront peut-être aborder les questions suivantes :

- Quels sont les bons exemples d'ensembles de mesures d'incitation susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs internationalement convenus?
- Comment les analyses sexospécifiques peuvent-elles contribuer à améliorer les dépenses publiques?
- Comment les dépenses publiques peuvent-elles être maintenues après le retrait progressif des mesures d'incitation afin de progresser plus rapidement vers une croissance durable, profitable à tous et équitable?
- Pourquoi ces dépenses n'avaient-elles pas été considérées prioritaires dans la même mesure par le passé, avant que les mesures d'incitation deviennent nécessaires?

Restructuration ou rééchelonnement de la dette publique et priorité du maintien des niveaux d'emploi, en particulier dans les pays pauvres

67. Le service de la dette constitue un lourd fardeau pour de nombreux pays. Le remboursement du principal et des intérêts peut absorber une énorme part des recettes et des dépenses du secteur public, limitant ainsi considérablement les dépenses publiques indispensables dans le cadre des mesures d'incitation. Plusieurs

propositions ont donc été avancées dans des enceintes internationales en vue d'arriver à un moratoire temporaire de la dette des pays les moins avancés. Simultanément, un pacte mondial visant à maintenir l'emploi et à promouvoir un travail décent a été conclu au sein de l'Organisation internationale du Travail⁴. Ces initiatives viennent s'ajouter à d'autres efforts internationaux déployés, en particulier par le G-20, pour résister aux pressions nationales en faveur de l'adoption de mesures protectionnistes dans le commerce international (jugées commodes par certains pays pour maintenir leurs niveaux d'emploi), ce qui porterait de nouveau atteinte au commerce international et aurait pour conséquence préjudiciable de réduire plus encore la demande mondiale et de nuire à l'emploi dans le monde entier.

68. À ce propos, les membres du Comité souhaiteront peut-être examiner les questions suivantes :

- Ces efforts internationaux ont-ils été suffisamment efficaces?
- Que faudrait-il pour garantir que les gouvernements de divers pays puissent exercer une direction renforcée à l'échelon national de manière à protéger les niveaux d'emploi et à promouvoir un travail décent?
- Quelle est l'importance respective que le rééchelonnement de la dette et la réforme du secteur public devraient avoir dans les programmes des divers pays axés sur la relance économique et la croissance à long terme?

V. Conclusions

69. Même si plusieurs indicateurs signalent, quoique de manière très incertaine, que le pire de la crise pourrait presque être dépassé dans certains des pays avancés et que la reprise démarrera progressivement, il convient de noter que ces tendances se dessinent à peine et se limitent à un petit nombre de pays. Les pays en développement continueront de subir les effets de la crise pendant plus longtemps. Cela est à prévoir pour diverses raisons, parmi lesquelles figurent l'ampleur du ralentissement économique enregistré dans l'économie mondiale, la suppression progressive des mesures d'incitation et la lenteur de la reprise dans les grandes puissances économiques (en raison de la capacité de production inutilisée et de la faiblesse persistante des résultats escomptés)¹³. Il est donc pertinent que, dans tous les pays, l'administration publique continue d'étudier les moyens de s'adapter et de se transformer pour devenir un facteur plus efficace de relance et de développement à long terme.

70. La propagation rapide de la crise a démontré que l'interdépendance des économies nationales à travers le monde est très forte et favorise encore la tendance à la mondialisation. Le dialogue international doit donc se poursuivre afin de parvenir à une meilleure coordination des politiques pour faciliter la relance, améliorer les systèmes de détection rapide d'éventuelles crises à l'avenir et aider les

¹³ Joseph Stiglitz (2009), « The current economic crisis and lessons for economic theory », *Eastern Economic Journal*, n° 35, et « The imperative of improved global economic coordination », *Development Outreach*, Institut de la Banque mondiale, décembre 2009; Situation et perspectives de l'économie mondiale (mise à jour mi-2009), disponible à l'adresse www.un.org/esa/policy/wess/wesp; et Lin, Justin Yifu, « Policy responses to the global economic crisis », *Development Outreach*, Institut de la Banque mondiale, décembre 2009.

pays, essentiellement dans le monde en développement, à améliorer la réglementation des finances publiques, pendant que les institutions financières internationales procèdent simultanément à des réformes indispensables.

71. Dans cette perspective, le Comité pourra continuer au cours des années à venir à apporter au Conseil économique et social et aux concertations mondiales sa contribution sur des thèmes analogues à ceux abordés dans la présente note.

Bibliographie

- G-20 (2008), Déclaration faite lors du sommet de Washington, sur les marchés financiers et l'économie mondiale, le 15 novembre 2008.
- G-20 (2009), « Le plan mondial de relance et de réforme », publié lors du sommet de Londres du 2 avril 2009.
- G-20 (2009), « Déclaration des chefs d'État et de gouvernement » faite lors du sommet de Pittsburgh, les 24 et 25 septembre 2009.
- Organisation internationale du Travail (2009), « Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi », résolution adoptée par la Conférence internationale du travail à sa quatre-vingt-dix-huitième session, le 19 juin 2009 (ISBN 978-92-2-120671-2).
- Lin, Justin Yifu (2009), « Policy responses to the global economic crisis », *Development Outreach*, Institut de la Banque mondiale, décembre 2009.
- Ravallion, Martin (2009), « The crisis and the world's poorest », *Development Outreach*, Institut de la Banque mondiale, décembre 2009.
- Stiglitz, Joseph (2009), « The current economic crisis and lessons for economic theory », *Eastern Economic Journal*, n° 35.
- Stiglitz, Joseph (2009), « The imperative of improved global economic coordination », *Development Outreach*, Institut de la Banque mondiale, décembre 2009.
- Nations Unies (2009), Rapport de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale sur les réformes du système international monétaire et financier, septembre 2009.
- Nations Unies (2009), *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2009*, publication des Nations Unies, numéro de vente F.09.II.C.2.
- Nations Unies (2009), Rapport du Secrétaire général sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (A/CONF.214/4).
- Nations Unies (2009), *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2010 : aperçu mondial*, version préliminaire disponible à l'adresse www.un.org/esa/policy/wess/wesp.
- Nations Unies (2009), Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (annexe de la résolution 63/303 de l'Assemblée générale).
- Robert Vos et Marco Sánchez (2009), « Impact of the global crisis on the achievement of the MDGs in Latin America », Département des affaires économiques et sociales, document de travail n° 74 (ST/ESA/2009/DWP/74).